

Intervention CFMEL
Le recours au financement bancaire des
collectivités locales, changement de paradigme

ENTREPRISES / ÉCONOMIE SOCIALE & INSTITUTIONNELLE / SECTEUR PUBLIC / ENVIRONNEMENT SOCIAL & ÉCONOMIE DÉTENTE / RAMBOLUJH PROFESSIONNEL



PLAN de l'intervention

■ Introduction

■ Evolution du marché du financement aux collectivités depuis la crise de 2008 à nos jours

■ Evolution des contraintes réglementaires et financières en 2011

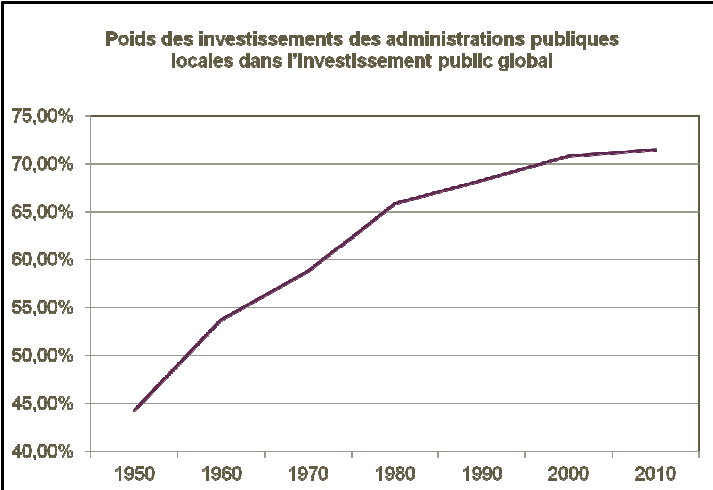
- Bâle 3
- l'impact des coûts de liquidités et les resserrements des refinancements possibles

■ Les critères d'octroi de prêts aux collectivités en 2012

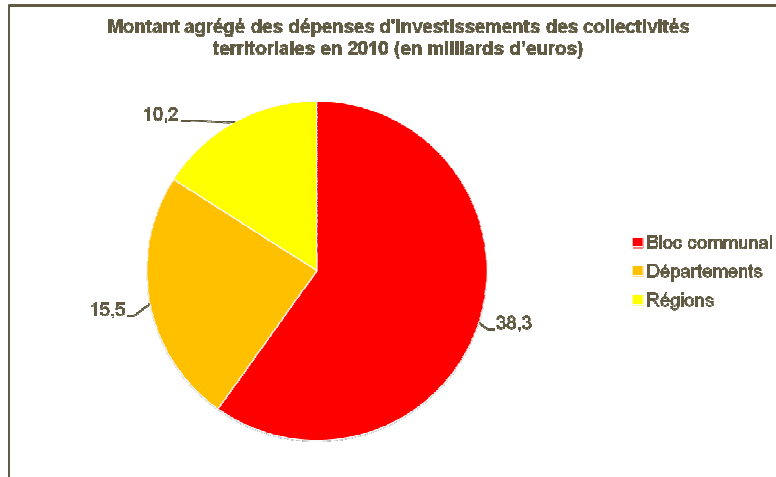
- L'approche de la CELR
- Adapter le mode de financement des investissements à la nouvelle situation
- Rappel des grands principes de l'analyse financière ... et détermination de la capacité d'emprunt

Introduction

Le rôle majeur des collectivités dans
l'investissement public



Source: Insee, Comptes nationaux

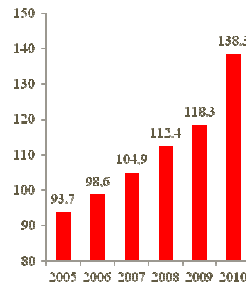


Source: Insee, Comptes nationaux

Evolution du marché du financement aux
collectivités depuis la crise de 2008

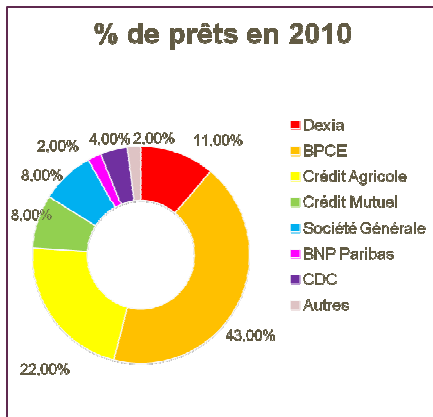
- Forte augmentation des encours de dette des collectivités
- Retrait de certain acteur du marché:
 - Dexia qui détenait 32 % de l'encours en 2010 et qui n'a octroyé que 11% des prêts nouveaux en 2010
 - Banques étrangères
- Compensation par BPCE et Crédit Agricole qui octroient respectivement 43% et 22% des prêts en 2010.

Evolution des encours de la dette de collectivités locales (en milliards d'euros)

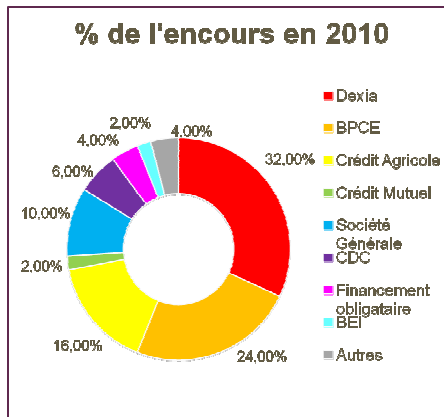


Le groupe BPCE est devenu le premier prêteur des collectivités en 2010 mais Dexia reste le premier créancier

% de prêts en 2010



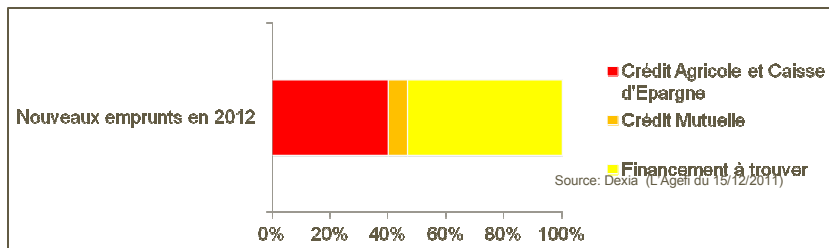
% de l'encours en 2010



Source: Observatoire finance active de la dette

- « Sur les 18 à 20 milliards d'euros en besoin d'emprunts, il manquera cette année entre 8 et 12 milliards aux collectivités » (L'Agefi du 15/12/2011 au 4/01/2012).
- La Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole porteront à elles deux « entre 5 et 7 milliards d'euros »
- Le Crédit Mutuel apportera moins d'un milliards d'euros
- La CDC vient d'annoncer une nouvelle enveloppe de 5 milliards d'euros

Il reste donc un besoin résiduel d'emprunt de l'ordre de 7 à 10 milliards d'euros



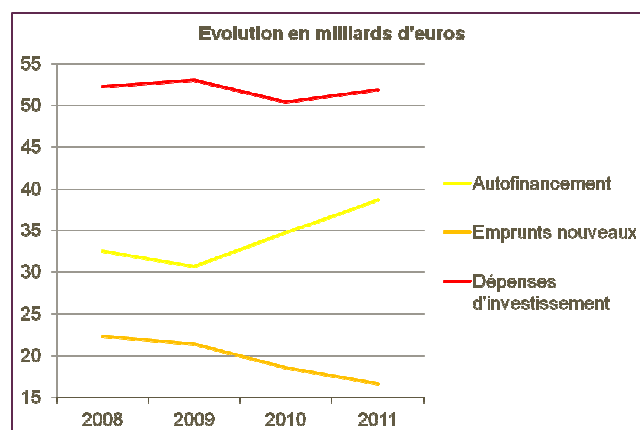
- L'enveloppe CDC 2012 : ouverture d'une nouvelle enveloppe de 5 milliards d'euros sur fonds d'épargne, dont 2 seront immédiatement disponibles. (source *ministère de l'économie* 10/02/2012)
- La création d'un Nouvel établissement de crédit détenu par l'État français (31,7 %), la Caisse des Dépôts (31,7 %), Dexia Crédit Local (31,7 %) et La Banque Postale (4,9 %) à travers sa filiale *Dexia Municipal Agency*, l'outil de refinancement des prêts octroyés par le nouveau pôle public de financement du secteur public local français. (source *ministère de l'économie* 10/02/2012)
- L'agence de financement des collectivités: « Les promoteurs de l'agence estiment que, en dix ans, celle-ci devrait occuper le quart du marché des prêts aux collectivités ».
- L'émission obligataire: exemple PACA: « 52 millions à 11 ans », à 4,15 % (La Gazette 16/01/2012).
- Les acteurs historiques: BPCE, Crédit Agricole, Crédit Mutuel : **entre 6 et 8 milliards d'euros en 2012**

■ Zoom sur l'agence de financement :

- L'agence permettra aux collectivités d'aller chercher **directement de l'argent sur les marchés**,
- Elle sera constituée d'un **établissement public (Epic)**. Composé d'élus de différents niveaux de collectivité, il fixera les orientations stratégiques et sera actionnaire d'une société anonyme (SA)
- Elle empruntera pour les collectivités locales sur les marchés financiers sous forme **d'émission obligataire**
- **Les collectivités adhéreront à l'agence sous forme d'un droit d'entrée** remboursable apporté à un capital social initial.
- **Attention : l'adhésion ne vaut pas droit de tirage** automatique. Les collectivités sollicitant des liquidités devront faire valoir leur bonne santé financière et notamment un niveau d'endettement acceptable.

- Enfin une double garantie proposée: garantie offerte par l'Epic lui-même sur l'intégralité de la dette de la SA et garantie solidaire et limitée des collectivités elles-mêmes.

- L'autofinancement comme compensation au recul de l'emprunt: une relative stabilité des dépenses d'investissement depuis 2008.



Source: Observatoire finance active de la dette

Evolution des contraintes réglementaires et financières en 2011

Impact Bâle III : impact général sur l'interbancaire

- Un marché monétaire interbancaire toujours contraint
- Des volumes d'appels au marché considérés par les agences de notation comme un **signe de dépendance** et non comme un signe de gestion bien adossée. Contradictoire
- Les banques vont s'éloigner de leur métier de base qui est de transformer de la **collecte courte en emplois longs**, notamment grâce à la circulation fluide entre établissements financiers.
- Les **premiers impactés** sont les clients nécessitant des financements très longs comme **le Secteur Public, le Logement Social,...**
- Ces contraintes posent une incertitude sur la capacité future à gérer, **cela risque de limiter fortement le nombre d'intervenants.**

- **Leverage ratio** : 3% ! le total bilan de la banque rapporté au niveau des fonds propres doit être au minimum de 3%.
 - Les crédits secteur public sont pénalisés d'un facteur multiplicateur de 2 à 3 (contre 1,1% en standard pour les CE auparavant) - en consommation de fonds propres.
 - Ce ratio construit un « floor » de fonds propres pour tous les crédits.
- **Conséquences attendues sur le financement à MLT du secteur public**
 - Augmentation des marges pour compenser les fonds propres supplémentaires et pour aligner la rentabilité du métier à celle des autres marchés.

- **LCR : Liquid Coverage Ratio**
 - Le LCR est un ratio de court terme qui exige des banques de détenir un **stock d'actifs sans risque, facilement négociables**, au regard des flux nets décaissés stressés sur un mois.
- **Conséquences attendues sur le financement à MLT du secteur public :**
 - Numérateur : non prise en compte des crédits aux collectivités locales dans le périmètre des actifs liquides => contrairement aux ratios de liquidité actuels.
 - Dénominateur : interrogation sur le traitement des hors bilan notamment sur les lignes de trésorerie souscrites par les collectivités locales (pondération 100% ou 10%) → Si 100% cela entrainera obligatoirement une réduction des autorisations de CT

■ NSFR : Net Stable Funding Ratio

- Le NSFR est un ratio à long terme qui vise à obliger les banques à **financer par des ressources stables une part significative de leurs actifs** dans un contexte de crise sur un an

■ Conséquences attendues sur le financement à MLT du secteur public :

- Le ratio **nécessite de pouvoir disposer d'une collecte clientèle de bilan stable et longue** ou de ressources de marché plus longues en face d'une partie significative (65%) des encours de crédit.
- **L'absence de ressources collectées avec la clientèle secteur public** en rend le financement dépendants d'appels aux marchés financiers : **toute contrainte sur le marché du refinancement sera prioritairement reporté sur ce marché.**
- **Les prix marginaux de liquidité sur les marchés seront systématiquement refacturés** aux clients du secteur public, alors que ce n'est que partiellement le cas aujourd'hui.

- Engagement de stabilité des encours**, maintien d'une part de marché « historique » de 20%

- D'où une réponse partielle** sans sélection de taille des collectivités

- Prise en compte de la capacité de remboursement de la collectivité !!**

- Accompagnement des collectivités**

■ **Analyse financière précise de collectivité**

- Etude de la capacité de remboursement de la collectivité
- Etude de ses soldes de gestions et de l'autofinancement en particulier

■ **Mieux identifier ses besoins**

- en volume (chiffrer plus précisément ses besoins) ; **Les Prioriser !**
- En nature: identifier ses besoins projets par projets pour bénéficier d'enveloppe spécifique

Exemple:

Enveloppe photovoltaïque

Enveloppe BEI

■ **Le financement des investissements**

- Avoir **une vision plus anticipative** du financement des opérations
- **S'assurer du bouclage du financement** avant de lancer la réalisation, notamment en ce qui concerne le préfinancement des subventions et de la TVA.
- **Adapter une vision plus prospective** et un raisonnement pluriannuel

➤ **L'équilibre (art. L1612.4 du CGCT)**

- ✓ **Équilibre global : dépenses budgétaires = recettes budgétaires**
- ✓ **Équilibre section par section : chaque section doit être équilibrée**
- ✓ **Équilibre financier : Le remboursement du capital de la dette doit être exclusivement couvert par le virement de la section de fonctionnement, les ressources propres d'investissement et les ressources d'origines interne (amortissement, provisions, cessions d'immobilisations)**

ANALYSE FINANCIERE

ETAPES

ANALYSE RETROSPECTIVE

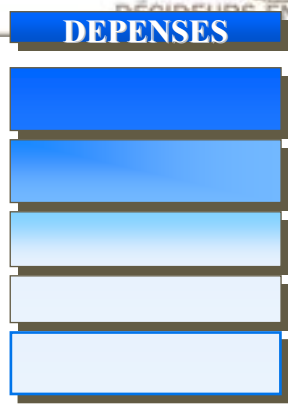
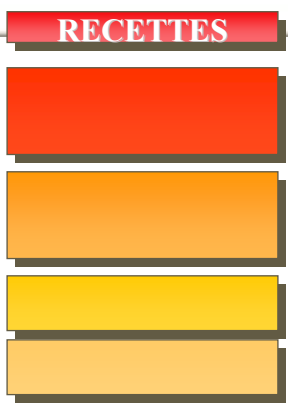
ANALYSE PROSPECTIVE

OBJECTIFS

- Diagnostiquer le niveau de solvabilité de la collectivité à court et moyen terme
- Analyser les tendances passées en matière de gestion

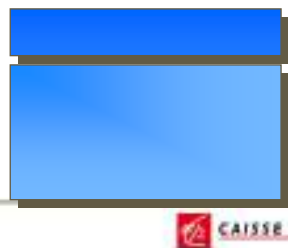
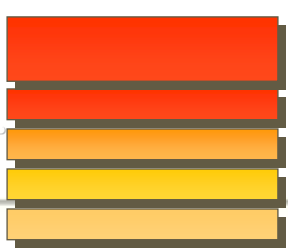
- Anticiper les conséquences des futurs engagements
- Calibrer le programme d'investissement et le niveau d'endettement en fonction des objectifs de gestion fixés a priori

FONCTIONNEMENT



FONCTIONNEMENT

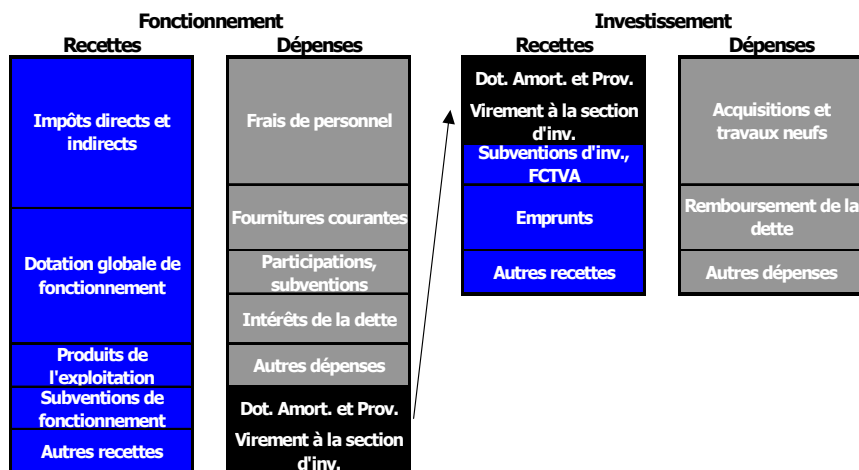
Investissement



Investissement

Décomposition du budget principal

■ Principaux postes de recettes et de dépenses



DEPENSES

RECETTES

